



POSTE À POURVOIR

Directeur Général / Directrice Générale de l'Association Québécoise de vérification environnementale (AQVE)

L'ASSOCIATION

L'association québécoise de vérification environnementale (AQVE) est un organisme de certification de personnes, lequel est reconnu par le Conseil canadien des normes (CCN). L'AQVE délivre les agréments suivants pour la réalisation d'études environnementales :

- Évaluateur environnemental de site agréé (EESA®).
- Évaluateur environnemental de site agréé junior (EESA®jr).
- Vérificateur environnemental agréé (VEA®).
- Vérificateur environnemental agréé junior (VEA®jr).

L'AQVE délivre également une certification de personnes qui s'adresse aux techniciens œuvrant dans le domaine environnemental :

- Technicien en caractérisation et réhabilitation certifié (TCRC)

D'autre part, les évaluateurs environnementaux de sites agréés (EESA®) par l'AQVE sont maintenant habilités à signer les documents requis par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec (LQE) tels que décrits dans les articles 31.42 et 31.68.1. Avec cette responsabilité réglementaire, l'AQVE joue un rôle de premier plan dans la gestion des projets environnementaux au Québec.

Plan stratégique de l'AQVE: **Plan stratégique et orientations - AQVE**

LE MANDAT

Sous **l'autorité du conseil d'administration et relevant du Président**, le directeur général ou la directrice générale (Le/la DG) de l'AQVE a pour mandat d'assurer la direction et la gestion de l'AQVE.

Afin d'assurer la performance de l'AQVE, le/la DG aura pour tâche de gérer, développer et soutenir la vision et la mission de l'organisation. À cet effet, le/la DG aura, sans s'y limiter, l'autorité nécessaire pour proposer des initiatives et des solutions, définir les priorités, établir des échéanciers, contrôler l'avancement des projets relativement à l'atteinte d'objectifs des comités et toutes actions nécessaires pour supporter la performance générale de l'AQVE. Le/la DG aura notamment comme responsabilité et imputabilité, la gestion de la performance opérationnelle et financière de l'association.



Le/la DG aura la responsabilité d'assurer les communications et coordination entre tous les intervenants impliqués dans la gestion et l'opération de l'AQVE et ce, afin de répondre aux orientations et aux objectifs définis par le conseil d'administration. À cet effet, le/la DG travaillera en étroite collaboration avec le Président et le conseil d'administration, les fournisseurs et les différents comités de l'AQVE. De plus, il devra collaborer avec les partenaires externes de l'AQVE et ce, afin d'assurer la visibilité de l'association auprès des intervenants impliqués dans la gestion environnementale au Québec.

Le/la DG sera impliqué dans le processus de certification de personnes reconnu par le Conseil Canadien des normes (CCN) et sera un membre actif de la Commission d'agrément de l'AQVE (CAG). Le processus de certification repose sur un système documentaire qui doit être maintenu à jour et qui est audité par le CCN. Le /la DG sera donc un joueur clé dans la mise en œuvre de ce processus.

LES PRINCIPALES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le directeur général ou la directrice générale aura à s'acquitter notamment des fonctions suivantes:

- Supervision et gestion des opérations courantes de l'AQVE.
- Gestion des sous-traitants, en particulier SGP, qui offre les services de secrétariat de l'AQVE.
- Participation active aux réunions du conseil d'administration, des réunions de comités au besoin et aux travaux de la commission d'agrément.
- Coordination et gestion du système qualité de certification de personnes sous la norme ISO-17024 en collaboration avec le président ou la présidente de la CAG :
 - Assurer la planification annuelle des tâches de la CAG.
 - Mettre à jour la documentation liée au processus de certification (procédures, formulaires, registres, critères, etc.).
 - S'assurer que les communications concernant le processus de certification sont réalisées en temps opportun.
 - S'assurer du contrôle de qualité tout au long du processus de certification (vérification des demandeurs et réponses aux candidats, examens, acceptation des candidats, maintien des agréments, inspection, etc.).
 - Participer aux audits internes et les audits du CCN permettant de maintenir la certification sous ISO 17024.
- Déploiement et maintien du plan de financement de l'AQVE en s'assurant d'une gestion rigoureuse des budgets, de la recherche de commanditaires, de la recherche de subventions en plus de s'assurer du bon fonctionnement et de la rentabilité des événements de financement (formations, webinaires, colloque, etc...).
- Assurer les relations externes avec les membres agréés, les membres professionnels, les partenaires et recevoir les demandes d'information provenant des membres et du public et y répondre adéquatement et rapidement.
- Faire la promotion des agréments de l'AQVE lors d'événements pertinents en tenant le kiosque de l'association ou autres formes de représentation.
- À l'instar du président ou de la présidente du conseil, agir, en tant que porte-parole de l'organisme et assurer la représentation de l'AQVE lors des divers événements touchant ses domaines d'affaires.
- Toutes tâches connexes.



LE PROFIL RECHERCHÉ

Formation

Le directeur général ou la directrice générale doit détenir un diplôme universitaire dans un domaine relié à l'évaluation, à la gestion ou à la vérification environnementale ou tout domaine connexe pertinent.

Titre professionnel

Le DG ou la DG doit **idéalement** détenir l'accréditation **EESA**[®] ou **VEA**[®] de l'AQVE et il devra minimalement être aussi membre **professionnel de l'AQVE** (Accessible sur demande).

Expérience

Le DG doit avoir un minimum de **10 ans** d'expériences dans le domaine de l'environnement et une expérience en gestion.

Compétences/qualités requises

Le DG devrait posséder des compétences manifestes dans certains ou dans la totalité des domaines suivants:

- Avoir une expérience de gestion d'équipe, d'un organisme ou d'une entreprise.
- Organisation et planification: Avoir la capacité de définir des priorités, établir des échéanciers, contrôler les progrès relativement à l'atteinte d'objectifs des comités et en faire le suivi de détails.
- Élaboration de stratégies afin de favoriser l'avancement de l'organisme, fixer des objectifs, Établir et mettre en œuvre des plans d'action et d'évaluer les processus et les résultats.
- Faire preuve de leadership, d'imagination et sous une vision de *Lean management*.
- *Résolution de problèmes*: Évaluer des situations posant un problème en vue de cerner les causes, de rassembler et d'analyser l'information pertinente, de proposer des solutions, et de faire les recommandations applicables.
- *Éthique*: Bien comprendre les principes d'un comportement et de pratiques administratives socialement acceptables et s'assurer que son propre comportement et celui des collaborateurs cadrent avec ces pratiques et s'alignent sur les valeurs et politiques de l'AQVE.
- *Créativité et innovation*: Savoir imaginer des façons nouvelles et uniques d'améliorer la situation financière de l'organisme et de susciter de nouvelles occasions.



CONDITIONS D'EMPLOI

Le/la DG sera un ou une employée de l'AQVE.

- Poste à temps plein en télétravail, 37,5 heures/semaine;
- Salaire compétitif;
- Avantages sociaux à discuter lors de l'entrevue;
- Durée du premier contrat : 2 ans. Renouvelable annuellement par la suite par vote du CA;

Les personnes intéressées à relever ce défi peuvent nous faire parvenir leur curriculum vitae avec une lettre de motivation en toute confidentialité au plus tard le **31 juillet 2024** par courriel à president@aqve.com.

Si vous avez de l'intérêt, veuillez communiquer avec **Éric MORISSETTE**, Président de l'AQVE.

